

# 5<sup>c.</sup> Journal du Lot 5<sup>c.</sup>

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

### Abonnements

CAHORS ville,.....	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes.....	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements.....	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance. Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAYAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

### Publicité

ANNONCES (la ligne).....	25 cent.
RÉCLAMES.....	50 —

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## Avant les Elections

### LES FINANCES DE LA RÉPUBLIQUE

« Enfin la France va faire faillite ; la grève générale éclatera demain ; le déficit, la banqueroute, la révolution violente et sanglante, tels sont les résultats prochains de l'abominable politique du gouvernement », s'écrient avec ensemble les chefs de la réaction nationaliste.

J'entends tenir ces propos autour de moi par leurs agents et je ne cache pas que beaucoup de braves gens s'y laissent prendre. Je fais bien mon possible pour les détromper, mais j'ai affaire à forte partie. Les exploités de la panique ont mille moyens à leur service et disposent de ressources inépuisables. Au fond des campagnes, on ne voit et on ne lit que leurs journaux et leurs brochures, ce qui est facile à comprendre, puisque journaux et brochures ne coûtent rien et sont distribués à foison par des émissaires sûrs et largement payés.

On vous dira : « La République a endetté la France. » Vous répondrez : « C'est une calomnie ».

Oui, la dette publique est énorme : le seul service des intérêts exige annuellement un milliard 246 millions, au lieu de 582 millions en 1869. Mais d'où vient cet énorme accroissement, c'est ce qu'il importe de savoir.

Il procède, pour la plus large part, de l'indemnité de guerre et des dépenses militaires faites en 1870-71.

Huit milliards quatre cent soixante-seize millions de ce chef. Six milliards quatre-vingts millions ont été affectés aux routes et chemins vicinaux, aux constructions scolaires, aux chemins de fer, aux voies navigables, aux ports et à notre matériel de guerre qui, tout seul, a absorbé deux milliards.

Il est plaisant de voir les mêmes gens qui reprochent à la République de manquer de patriotisme, de ne pas aimer l'armée, de n'avoir accompli aucune réforme, lui faire un grief capital de n'avoir pas voulu compter avec les exigences sacrées de la défense nationale et d'avoir trop dépensé pour l'intérêt général du pays.

Je reviens sur l'argument le plus cher aux ardens patriotes du nationalisme, à savoir que la République mène la France à la banqueroute. Vous trouvez tous les jours cette énorme sottise dans toutes les feuilles où l'on calomnie la République et la France, qui ne font qu'un. Le patriotisme de ces Français consiste à ravaler la patrie aux yeux de l'étranger : « Pauvre pays, disent-ils et écrivent-ils lamentablement, ces bandits de républicains sont en train de t'épuiser, de tuer ton épargne et demain, grâce à ces misérables, tu seras atteint par l'ignoble faillite ! »

Ce n'est pas très sérieux. A qui fera-t-on croire, je le demande, que la France est sur le point de faire banqueroute ? Ne paie-t-elle pas ses créanciers à guichets ouverts ? Les fonctionnaires ne sont-ils plus régulièrement rétribués ? Les routes ne sont-elles plus entretenues ? Les grands services publics ne sont-ils plus assurés ? Et au moindre emprunt offrant des garanties, ne voit-on pas les millions par centaines sortir des bas de laine trop pleins et des coffres qui débordent ?

Remarquez que les mauvais citoyens qui blasphèment ainsi contre la patrie sont la plupart du temps des capitalistes, de gros propriétaires, des riches, qui ont le « sac » comme on dit, et qui sont trop avisés pour croire un seul mot de ce qu'ils avancent.

A ces faux patriotes qui n'hésitent pas à placer leurs intérêts particuliers au-dessus des intérêts nationaux et dont le cri de ralliement pourrait être : « Nous d'abord, la France ensuite », vous pourrez opposer la déclaration que voici :

« Pendant les années 1899 et 1900, l'argent était très rare et cher dans tous les centres commerciaux, excepté aux Etats-Unis et en France. Ces deux grandes républiques, après avoir pourvu à tous les besoins de leurs

nationaux, se trouvèrent encore assez riches pour prêter de l'argent à des pays étrangers. Les Etats-Unis se bornaient à prêter de l'argent à l'Angleterre et à l'Allemagne, tandis que la France prêta à presque tous les pays commerciaux d'Europe.

« La France non seulement a pu aisément faire face à tous les besoins de son propre commerce et de son industrie, et ce, à des taux d'intérêt les plus modestes, mais en même temps elle a absorbé des milliards de francs de valeurs étrangères comme placement et prêt à l'étranger des centaines de millions de francs et des millions de livres sterling à des taux rémunérateurs. « La France est riche, la France est très riche et sa richesse va en augmentant », et ce, malgré quelques personnes qui, par ignorance ou à dessein, proclament l'appauvrissement et la décadence de leur propre pays ».

Qui donc s'exprime ainsi ?

« La France est riche, la France est très riche, sa richesse va en augmentant », cette opinion émise avec tant de netteté et d'assurance sur la France, émane d'un étranger des plus compétents, M. William Seeligmann, le doyen de la Chambre de commerce américaine de Paris : c'est au banquet qui a précédé la réunion annuelle, présidée par M. Kimbel, président de la Chambre, qui s'est exprimé ainsi, et ses paroles ont été saluées par les applaudissements unanimes de cette grande assemblée.

Et voilà comment un étranger a pu donner à des Français une leçon de patriotisme !

### Les dégrèvements

Au contraire de la monarchie qui pressura le peuple, pendant treize siècles, la République s'applique à diminuer progressivement ses charges. J'ai lu dans un opuscule de propagande l'énumération des dégrèvements opérés par elle depuis 1876 ; c'est un tableau saisissant dont voici un aperçu :

Suppression de la surtaxe sur le sel, de l'impôt sur les savons, du droit de 5 % sur la petite vitesse, de l'impôt sur les huiles, des droits de navigation ; diminution des prix d'affranchissement des lettres et des dépêches et du droit pour les envois d'argent ; réduction du droit de timbre professionnel, des effets de commerce ; dégrèvement des patentes, de l'impôt sur les chevaux et les voitures, sur les sucres, des frais de justice au profit de certaines ventes judiciaires ; suppression de la rétribution scolaire, dégrèvement de la contribution foncière sur les propriétés non bâties, des transports à grande vitesse ; réduction de l'impôt sur les opérations de bourse, suppression des taxes d'octroi sur les boissons hygiéniques, abolition des droits de détail d'entrée et de taxe unique perçus sur les vins, cidres, poirés, hydromels, réduction du droit de fabrication de la bière, suppression de l'exercice des débits de boisson, etc.

En résumé, déduction faite des impôts nouveaux, le chiffre actuel des dégrèvements opérés par la République est de trois cent cinquante millions de francs. C'est un beau denier ! Avez-vous que ces vingt-cinq ans de régime démocratique n'ont pas été stériles pour le peuple de France !

### La République amortit

Une bonne maison de commerce ne se contente pas de payer des intérêts à ses créanciers, elle amortit ses dettes. Bien que les dettes d'un Etat aient un caractère spécial, et que l'argent qu'on lui prête, soit de l'argent placé à demeure, la politique financière de la troisième République a été une politique d'amortissement.

En quinze ans, de 1875 à 1890, elle a amorti 2 milliards 120 millions. Au budget de 1903 près de 81 millions étaient inscrits pour l'amortissement. Avec ce même budget est inauguré l'amortissement de la dette perpétuelle : une annuité de 21 millions pendant vingt ans lui est affectée. Il y a aussi l'amortissement indi-

rect. Les anciens budgets extraordinaires des travaux publics, de la marine et de la guerre ont disparu : la République paie leurs dépenses avec ses propres recettes : pas d'emprunts. Il en est de même des garanties d'intérêts dues aux Compagnies de chemins de fer.

Faut-il s'étonner maintenant que le crédit de la République française soit le premier du monde ?

Toutes les fois que la République fait appel aux capitaux, ceux-ci affluent. Les derniers emprunts l'ont démontré d'une façon éclatante. Les caissés de l'Etat ont reçu vingt fois plus qu'il n'était demandé.

Que demain la République demande un milliard, deux milliards, et plus elle les obtiendra aisément.

Peut-on dire d'un négociant dont on se dispute le papier, que ses affaires vont mal ? Quand la foule se presse aux comptoirs d'une maison de commerce, peut-on soutenir que celle-ci périclite ? Au cultivateur qui vend à bon prix, et tout entière, sa récolte de blé et de vin, tout crédit est donné, et à bon droit.

La République a toujours fait honneur à sa signature ; elle a géré avec sagesse la fortune de la France. C'est pourquoi l'épargne, petite et grande, a confiance en elle.

Jacques RURAL.

### LA GUERRE RUSSO-JAPONAISE

Le général Kashtalinski a envoyé pendant la nuit un détachement de chasseurs sur la rive gauche du Yalou en face de Yi-Tjoui. Ces chasseurs, sous le commandement du lieutenant Dimidovitch et du sous-lieutenant Potamkine, ont passé l'île Solande et ont pris à l'improviste une patrouille d'éclaireurs japonais d'un effectif de 50 hommes, au moment où ils abordaient dans l'île sur la côte Est. Ils étaient montés sur trois barques.

Les chasseurs les laissèrent opérer leur descente et firent feu ensuite. Presque tous les japonais furent saisis et noyés, et l'on fit sauter leurs embarcations.

Les Russes n'ont pas de pertes ; les sous-officiers Louchkine et Soumaschedow se sont surtout distingués.

Saint-Petersbourg, 13 avril, 5 heures.

La flotte japonaise se trouvant en vue de Port-Arthur, l'amiral Makarof sortit sur le *Petrovavlosk* battant pavillon amiral pour reconnaître l'ennemi.

En raison de la supériorité de la flotte des adversaires qui comptait 32 unités, l'amiral entra, espérant vraisemblablement attirer les Japonais sous le feu des forts et batteries ; mais on croit que ce cuirassé toucha une torpille dormante dont la position était inconnue.

Le *Petrovavlosk* coula rapidement ; l'équipage, y compris l'amiral Makarof fut tué ; seulement quatre officiers, dont le grand-duc Cyrille et trente marins, ont été sauvés.

Le grand-duc Cyrille, grièvement blessé, a été transporté à Moukden par son frère Boris.

### Un émule de Lebaudy

Jacques Lebaudy, fabricant de sucre et empereur du Sahara, est en train de faire école.

Il vient de retrouver un citoyen qui, ne pouvant réussir à se faire bombarder comte romain, par suite de l'augmentation des tarifs du Vatican, a trouvé tout naturel de s'offrir une monarchie au rabais.

Quand on prend de la couronne héraldique, on n'en saurait trop prendre ! Et après tout, puisqu'un marchand de canonnade s'offre le manteau impérial, pourquoi ne se trouverait-il pas un négociant quelconque, en figures tapées ou en pruneaux, pour troquer son parapluie contre le sceptre des rois ?

C'est sans doute ce qu'a très judicieusement pensé un M. Dubreuil qui vient de se proclamer, en un rond de jambé et un tour de plume, monarque de l'Arabie indépendante.

Ce souverain a signifié ces jours derniers à M. Delcassé, ministre des affaires étrangères en France, que le nouveau royaume comprend dès maintenant « toute la région d'Arabie s'étendant entre la mer Rouge et le golfe Persique. Toutefois, par un acte de condescendance dont l'Angleterre lui saura certainement gré, M. Dubreuil abandonne ses droits de suzeraineté sur Aden. (Edouard VII va être bien content).

Le XIX<sup>e</sup> Siècle annonce que notre confrère Jung, de l'*Éclair*, fils de l'ancien député de Dunkerque, et ancien vice-résident en Indochine, a accepté le rôle de grand chancelier.

Un ordre de décoration va naturellement être créé sans retard afin de constituer un budget et une liste civil au souverain d'Arabie.

Les mal informés affirment que le territoire conquis sans mal ni douleur par Sa Majesté Dubreuil, renferme de nombreuses mines de cuivre, de fer et d'or.

### ATTENTAT CONTRE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ESPAGNOLS

Mardi soir le président du conseil des ministres espagnols a été victime d'un attentat commis contre lui par un anarchiste.

Il sortait du conseil des ministres lorsqu'il fut frappé d'un coup de poignard à la blessure cependant est sans gravité.

L'auteur de l'attentat a été écroué : c'est un nommé Artol, domestique qui a déclaré être un anarchiste.

### UN FLASTRON IMPÉNÉTRABLE

On vient de procéder en Russie, devant de fonctionnaires de la cour et de la police des résidences impériales, à des essais d'un nouveau flastron impénétrable aux balles de revolver, et résistant aux coups d'armes blanches. Ce flastron sera probablement adopté pour le personnel de la police. Un nouvel essai aura lieu devant l'empereur.

### PETITES NOUVELLES

On annonce que le colonel Marchand a donné sa démission pour pouvoir se rendre en Mandchourie, dans l'état-major du général Kouropatkine.

Le général Griset, commandant le 11<sup>e</sup> corps, a signé définitivement le renvoi devant le conseil de guerre de Nantes, des capitaines de Beaudrat et Moret et des lieutenants Boux de Cassoy, Boulay de la Meurthe et de Torquat, inculpés de refus d'obéissance.

Le lot de 100.000 fr. au tirage de mardi du Crédit Foncier, a été gagné par M. Mercier, concierge boulevard Voltaire à Paris.

On annonce qu'une bataille sanglante a eu lieu dans l'Ouélé, sur la frontière du Bahr-el-Gagel, entre un détachement égyptien et une tribu azande.

### INFORMATIONS

M. Loubet en Italie  
Le conseil municipal de Naples a voté une somme de 100.000 fr. pour les fêtes en l'honneur de M. Loubet. Deux grands arcs de triomphe seront érigés *via* Santa-Brigida et *via* San-Carlo.

L'appartement destiné à M. Loubet au palais royal de Naples, est celui qui fut occupé par la reine Marguerite, celui de M. Delcassé est attenant à celui du président. Le roi occupera un appartement au second étage ayant vue sur la place du Plébisците.

Le duc de Gènes et le comte de Turin se partageront l'ancien appartement de Victor-Emmanuel II. On sait que le duc d'Aoste ne encore remis de sa chute de cheval, ne pourra pas assister aux fêtes.

### LE VOYAGE DE M. CAMILLE PELLETAN

Le ministre de la marine a décidé de retarder son voyage en Algérie

jusqu'après le conseil des ministres qui se tiendra vendredi ; il quittera Paris vendredi soir par le train de huit heures quarante-cinq, passera en gare de Toulouse, dînera au buffet de Carcassonne, à onze heures, et se rendra directement à Port-Vendres, où il s'embarquera le soir même pour Oran.

### AU CONGO FRANÇAIS

D'après les nouvelles arrivées du Congo français, à Brazzaville, on a arrêté deux indigènes qui se livraient à la traite des noirs. Au cours d'une perquisition faite dans leurs propriétés, on a découvert près de 140 esclaves pour la plupart des enfants. Les deux coupables seront traduits devant la cour d'assises.

Les indigènes de Yanga, village situé dans les environs de la frontière de l'Etat indépendant, région de Manyanga, se sont révoltés dernièrement et ont arrêté un courrier et plusieurs gardes civils, tué un guide et menacé de mort les blancs qui oseraient traverser leur territoire.

Le gouvernement local a envoyé une colonne de tirailleurs, commandée par un lieutenant, pour ramener les rebelles à la raison. La colonne y a entièrement réussi. après avoir tué le chef des révoltés.

Le général Kashtalinski a envoyé pendant la nuit un détachement de chasseurs sur la rive gauche du Yalou en face de Yi-Tjoui. Ces chasseurs, sous le commandement du lieutenant Dimidovitch et du sous-lieutenant Potamkine, ont passé l'île Solande et ont pris à l'improviste une patrouille d'éclaireurs japonais d'un effectif de 50 hommes, au moment où ils abordaient dans l'île sur la côte Est. Ils étaient montés sur trois barques.

Les chasseurs les laissèrent opérer leur descente et firent feu ensuite. Presque tous les japonais furent saisis et noyés, et l'on fit sauter leurs embarcations.

### ATTENTAT CONTRE LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES ESPAGNOLS

Mardi soir le président du conseil des ministres espagnols a été victime d'un attentat commis contre lui par un anarchiste.

Il sortait du conseil des ministres lorsqu'il fut frappé d'un coup de poignard à la blessure cependant est sans gravité.

L'auteur de l'attentat a été écroué : c'est un nommé Artol, domestique qui a déclaré être un anarchiste.

### UN FLASTRON IMPÉNÉTRABLE

On vient de procéder en Russie, devant de fonctionnaires de la cour et de la police des résidences impériales, à des essais d'un nouveau flastron impénétrable aux balles de revolver, et résistant aux coups d'armes blanches. Ce flastron sera probablement adopté pour le personnel de la police. Un nouvel essai aura lieu devant l'empereur.

### PETITES NOUVELLES

On annonce que le colonel Marchand a donné sa démission pour pouvoir se rendre en Mandchourie, dans l'état-major du général Kouropatkine.

Le général Griset, commandant le 11<sup>e</sup> corps, a signé définitivement le renvoi devant le conseil de guerre de Nantes, des capitaines de Beaudrat et Moret et des lieutenants Boux de Cassoy, Boulay de la Meurthe et de Torquat, inculpés de refus d'obéissance.

Le lot de 100.000 fr. au tirage de mardi du Crédit Foncier, a été gagné par M. Mercier, concierge boulevard Voltaire à Paris.

On annonce qu'une bataille sanglante a eu lieu dans l'Ouélé, sur la frontière du Bahr-el-Gagel, entre un détachement égyptien et une tribu azande.

### REVUE DE LA PRESSE

De M. Sabatier dans la *Dépêche* :

Qu'on y prenne garde ! Le peuple lassé veut du neuf ; et il a raison, car le vieux que nous avons est pourri et mangé des vers de la corruption. Il veut de la Justice ; et c'est pourquoi il faut prendre des garanties contre le népotisme. Il veut de la sécurité ; et c'est pourquoi il faut, par une organisation prudente et bien comprise, décourager les factions.

Il faut enfin qu'aux luttes qui ont divisé le parti républicain contre lui-même, succède une heure, un instant d'union. Or la proclamation de la forme républicaine et la condamnation du sophisme plébiscitaire procureront

à la France ce spectacle de l'Union imposante de tout le parti républicain, de Ribot à Vaillant.

### REVUE DE LA PRESSE LOCALE

Un lecteur, dans le *Quercinois*, écrit :

Francisque Sarcey disait un jour plaisamment : « Ce qu'il y a de mieux dans l'homme, c'est le chien » ; il aurait pu ajouter : chez certains hommes le chien n'existe pas, il n'y a que l'homme et cet homme ne vaut pas les quatre fers d'un chien.

### De la Défense :

Tout le programme des luttes futures peut donc se ramener à ceci : un peu plus de concours de la part des découragés, et une entente sincère entre tous les militants de la liberté.

### CHRONIQUE LOCALE

#### Abonnements Remboursables

Tout abonné qui nous fera parvenir cinq abonnements de ses amis ou connaissances, aura son abonnement remboursé. Il n'aura pour cela qu'à nous faire parvenir le montant de quatre abonnements en nous donnant les noms et adresses des cinq abonnés qu'il aura créés. Ces nouveaux abonnés pourront eux aussi jouir de ce même avantage.

Pour faciliter cette propagande nous tiendrons à la disposition des abonnés, qui nous en feront la demande, 8 ou 10 exemplaires du journal (Numéro à paraître).

#### A nos correspondants

Au moment où s'ouvre la campagne électorale, nous prions tous nos correspondants et amis de vouloir bien nous adresser les communications relatives aux élections municipales.

Nous faisons notamment appel au dévouement de nos correspondants dont nous ne recevons que rarement des communications intéressantes leurs communes.

Que nos amis n'oublient pas que les renseignements de toutes sortes intéressent les lecteurs et permettent à un journal de se répandre et par suite d'acquiescer assez d'influence pour lutter avantageusement contre les adversaires, qui, comme les Croix, sont admirablement organisés et renseignés.

Nous espérons que les correspondants des cantons dont nous n'avons pas encore reçu trop de communications, auront à cœur de nous aider dans la lutte que nous avons entreprise contre toutes les réactions.

### CAHORS

#### Les élections municipales

Rien, encore rien ; les listes électorales ne veulent pas sortir des Comités :

Les électeurs ne savent pas de quoi il retourne et s'expliquent mal le retard que l'on apporte à la communication au moins de la liste de M. le maire.

Que prépare-t-on ? Qu'y a-t-il donc de nouveau ? pour nous refuser de faire connaître la composition de la liste officielle ?

Veut-on cacher le plus longtemps possible aux électeurs des noms de candidats qui sont imposés par une autorité étrangère à notre politique locale, et espère-t-on ainsi empêcher les électeurs de faire leur devoir d'élection ?

On se trompe. Quoi qu'il en soit 15 jours à peine nous séparant de l'élection, et les listes ne sont pas connues ; faudra-t-il envoyer l'huissier pour faire sortir les 27 candidats du cabinet de M. le maire ?

L. B.

## Around the General Council

On verra d'autre part, dans notre compte-rendu du Conseil général, la discussion qui a eu lieu hier sur la question de l'installation du téléphone dans le département.

L'attitude qu'a eue M. Vival au cours de la discussion que seul il souleva, a paru étrange à ses collègues du Conseil général, ainsi qu'au public. L'obstruction systématique du député de Figeac a été considérée comme une attitude bizarre, peut-être comme une nouvelle... orientation.

Nous reviendrons sur les incidents de cette séance. L. B.

## Incidents of the General Council

### ATTITUDE OF M. VIVAL

Comme on vient de le voir par le mot qui précède, des incidents regrettables se sont produits au Conseil général dans la séance de mercredi soir.

M. Vival qui fait, non de la politique, non des affaires pour le département, mais sa politique, ses affaires, a eu, vis-à-vis du Président et de ses collègues, une attitude agressive qui dépassait vraiment les bornes.

On jurerait qu'il n'a qu'un but : Faire croire que le Conseil général, présidé par le sympathique M. Pauliac, ne peut rien faire sans M. Vival. Peine perdue !

M. Vival a fait suspendre la session, elle continuera sans lui.

Mercredi soir, les conseillers de Figeac s'étant retirés à la suite du départ de M. Vival, il fut décidé qu'une séance aurait lieu ce matin, jeudi, si le quorum pouvait être atteint.

Malheureusement, nombre de conseillers des arrondissements de Gourdon et de Cahors ayant été obligés de s'absenter pour des causes diverses, treize conseillers seulement sont présents au moment où M. Pauliac ouvre la séance :

MM. Pauliac, Talou, Iscard, Relhié, Boudou, Lachèze, Malvy père, Couderc, Pagès-Lechesne, Daffas, Costes, Feyt, Rey.

M. Pauliac, président, donne lecture du règlement qui est formel, et qui déclare que lorsqu'un conseil général n'est pas en majorité, l'ajournement au surlendemain est de rigueur et que les délibérations sont alors valables quel que soit le nombre des présents.

M. Pauliac espère que samedi les conseillers seront en majorité ; dans le cas contraire on verra s'il y a lieu de s'ajourner à une date ultérieure.

MM. Malvy et Talou insistent avec énergie pour que la séance de samedi ne soit pas une séance de pure forme : La loi déclare que les délibérations sont valables quel que soit le nombre des présents, il n'y aura aucune raison pour ne pas se conformer à la loi.

Il y en a une, au contraire insiste M. Talou, pour s'y conformer strictement. Il ne faudrait pas qu'on crût que l'absence de certains conseillers peut arrêter les délibérations de l'Assemblée départementale (Le public approuve bruyamment).

La proposition de MM. Malvy et Talou est adoptée à l'unanimité. Sur la proposition de M. le président une convocation sera adressée à tous les conseillers, pour la réunion de samedi.

Nous n'insisterons pas sur les incidents dus à l'attitude intransigeante et autoritaire de M. Vival. Les conclusions seront tirées par nos lec-

teurs eux-mêmes ; mais nous doutons fort qu'elles soient à l'avantage du député de Figeac. En tout cas samedi on se préoccupera uniquement des intérêts départementaux, sans souci aucun de favoriser les petites combinaisons plus ou moins machiavéliques. A. C.

### Religious Emblems

Conformément à la circulaire du ministre des cultes, M. le président du tribunal de commerce de Cahors avait été invité à faire enlever les emblèmes religieux du prétoire.

M. Cayla a adressé au président de la Cour d'appel d'Agen une lettre par laquelle il refusait de coopérer à l'exécution de ces mesures.

M. Cayla le conseiller municipal nationaliste de Cahors a voulu faire sa petite manifestation.

### State Manufacture

Par arrêté de M. le directeur général des manufactures de l'Etat, en date du 25 février 1904 et par décision de M. le directeur de la culture et des magasins à Cahors.

M. Nussas, vérificateur stagiaire, des tabacs à Gourdon, est nommé à Souillac.

M. Labernie, vérificateur stagiaire, candidat de la direction de Tonneins, est appelé au bureau de Gourdon, en remplacement de M. Nussas.

### Direct Contributions

M. Chaumont, contrôleur rédacteur de 2<sup>e</sup> classe des contributions directes à Cahors, est nommé sur place de 1<sup>re</sup> classe.

Nos félicitations.

### Agricultural and Industrial Society

La Société agricole et industrielle du Lot se réunira le samedi 16 avril 1904, à 3 heures précises du soir, dans le lieu ordinaire de ses séances, au Conservatoire, rue du Lycée.

### Order of the Day

1<sup>o</sup> Lecture du procès-verbal.  
2<sup>o</sup> Subvention spéciale du ministre de l'Agriculture pour le concours du 1<sup>er</sup> février 1904.

3<sup>o</sup> Présentation et admission de nouveaux membres.

4<sup>o</sup> Rapport de la commission d'administration sur les comptes du trésorier, année 1903 et budget 1904.

5<sup>o</sup> Programme des primes générales, année 1904 (arrondissement de Figeac).

### Diverse Communications

Le président de la Société Chevalier de la Légion d'honneur D<sup>r</sup> REY.

### Museum

M. le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts vient d'attribuer au musée de Cahors les tableaux suivants :

Après *inér.* de M. V. Lecomte ; Dans les hauts Plateaux, de M. Girarde et la Vallée du Lot (Saint-Cirq-Lapopie), de M. Didier-Pouget.

### Grage

Un orage d'une violence inouïe s'est abattu hier sur notre ville.

Vers 6 h. 1/2 des grêlons d'une grosseur incroyable et comme on n'en avait pas vu depuis de longues années, sont tombés en abondance, endommageant sérieusement les arbres fruitiers.

Aujourd'hui le vent souffle avec une violence énorme au grand dommage des toitures, des cheminées et des arbres fruitiers.

A 2 heures, ce soir un orage de grosse taille a été tordeu et renversé, sur le boulevard, devant la maison de Vallon ; la circulation en a été interrompue pendant assez longtemps.

### Music of the 2<sup>nd</sup> Line

PROGRAMME DES 14 ET 17 AVRIL 1904  
Le Carlepoint (all.) Sellenick.  
A Le dernier sommeil de la Vierge Massenet.  
B Menuet de la Symphonie militaire Haydn.  
La Femme à Papa (Fant.) Hervé.  
Vénèzia (Valse) Desormes.  
A deux (Polka) Desormes.  
Allés Fénelon, de 5 h. 1/2 à 6 h. 1/2

## General Council

Séance du 12 avril 1904 (suite)

PRÉSIDENCE DE M. PAULIAC

M. Vival, au nom de la Commission des travaux publics, communique au Conseil un projet relatif à la construction du Pont de Pinsac.

Il faudrait construire 2 arches de secours dont le prix s'éleverait à 65.000 francs.

M. Vival propose de renvoyer le dossier à M. l'ingénieur en chef pour qu'il présente un devis réel et exact du coût.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Malvy père, Talou, Malvy fils, Cassaignes, Vival, les conclusions de la Commission sont adoptées.

M. Vival présente un rapport relatif aux dépenses pour la construction des chemins vicinaux.

Ces dépenses sont adoptées.

### Avenue de la Place Thiers

M. Vival, au nom de la Commission des Travaux publics, propose l'ajournement de la construction de l'avenue de la place Thiers.

Il déclare que cette avenue n'étant classée ni comme chemin vicinal ordinaire, ni comme chemin de grande communication, le Conseil général ne peut statuer.

Le conseil municipal de Cahors, malgré les offres qu'il a faites, n'obtient pas satisfaction, d'autant plus, dit M. Vival, que l'an prochain commencera la construction du Pont-Neuf qui englobera de grosses dépenses.

Comprendre la construction de l'avenue dans le programme de 1905, comme le demande le conseil municipal de Cahors, est impossible.

M. Vival propose l'ajournement.

M. Costes déclare que la proposition de M. Vival est un enterrement de première classe ; il lui semblait qu'en présence des sacrifices de la ville de Cahors et de l'utilité de la construction de l'avenue, le Conseil général aurait pu classer cette construction dans le programme.

Il regrette que la Commission des Travaux publics ne puisse pas classer cette avenue qui est très utile.

M. Rey trouve regrettable l'expression dont s'est servi M. Costes, quand il a parlé d'enterrement de première classe : la proposition de la Commission des Travaux publics serait très juste.

M. Costes fait toutes ses réserves. M. Relhié a confiance que l'avenue du Nord sera construite dès que le réseau des chemins vicinaux sera achevé.

Les conclusions de la commission sont votées.

Par suite du classement de plusieurs chemins, une somme de 45.000 francs est nécessaire, ce qui élève le total du budget vicinal à 2.748.543 francs.

Le Conseil approuve ces dépenses supplémentaires.

M. Cassaignes parle en faveur de la construction d'un pont à Prayssac.

M. Calmon propose de renouveler les baux des immeubles pris à loyer par le département pour le logement à Luzech de la brigade à pied de gendarmerie et à Gramat pour l'installation de la brigade à cheval.

Ces conclusions sont adoptées.

M. Pocs, au nom de la Commission des Travaux publics, propose le renvoi à la commission des finances la création de ressources pour la construction d'un aqueduc dans la traverse de St-Projet, sur le chemin de grande communi-

cation n° 39, de Saint-Mamet à Gourdon par Gramat. Adopté.

Le Conseil nomme quatre membres du Conseil d'administration des deux écoles normales pour une période de 3 ans.

MM. Talou et Peyrichou sont nommés pour l'école d'instituteurs, MM. Relhié et Peyrichou pour l'école d'institutrices.

M. Delpon propose l'inscription au programme d'avril 1905 du classement d'un chemin vicinal ordinaire dans la commune de Belmontet.

Adopté.

Avis favorable est accordé à un projet d'arrêté préfectoral portant réglementation de la pêche fluviale en 1904.

Le conseil invite l'administration à prendre décision pour qu'un décret intervienne afin que le département puisse toucher la somme de 10.000 fr. provenant du legs de M. Lacroze, legs contesté par un héritier de M. Lacroze.

M. Rey, au nom de la commission des travaux publics, fait ensuite connaître au conseil qu'une somme de 23.750 fr. reste à être versée pour la construction du chemin de fer de Cahors à Moissac : La commission propose d'augmenter la part contributive du département de la somme égale au déficit constaté.

Adopté.

M. Larnaudie, au nom de la commission des finances propose le renvoi à la session d'août d'une demande de bourse pour l'institut Grimaud, formée en faveur du jeune Plagne, de Labathude.

Adopté.

Le rétablissement d'un crédit de 300 fr. que le département versait aux bureaux de bienfaisance privés de Cahors, Gourdon, Figeac est repoussé.

M. Vival demande que le département en établissant ses prévisions de budget de 1905, trouve un crédit suffisant pour pouvoir secourir tous les bureaux de bienfaisance du département.

M. Talou voudrait que ces crédits soient également destinés à donner des secours à diverses communes afin de permettre à celles-ci de créer un bureau de bienfaisance.

La commune de Soturac demande la création d'un bureau télégraphique : une somme de 530 fr. étant nécessaire, la part contributive du département s'élève à 265 fr.

Adopté.

Le Conseil vote également 275 fr. comme part contributive dans la dépense pour l'installation d'une ligne télégraphique à Vers.

M. Couderc, au nom de la commission des vœux propose diverses modifications au concours de la race ovine des Causses du Lot.

Ces modifications portent que ce concours serait divisé en deux régions : la première comprendrait la race des Causses du Lot dite de Gramat, la deuxième comprendrait la race des Causses du Lot dit du plateau jurassique.

Les éleveurs de la 1<sup>re</sup> région ne pourraient pas concourir dans la 2<sup>e</sup>, tandis que ceux-ci auraient droit de prendre part aux deux régions.

Cette division n'aurait lieu que pour les femelles : Les prix des concours seraient accordés 3/5 pour la 1<sup>re</sup> région, 2/5 pour la 2<sup>e</sup>.

M. Vival demande que le règlement de la commission porte que les animaux primés dans un concours de Paris, soient marqués afin de les écarter des concours de province.

M. Larnaudie dit que les concours de province sont accaparés par les professionnels des concours : ce serait ceux-là qu'il faudrait écarter, mais M. Larnaudie croit que ce seront les propriétaires qui pourront être atteints par les modifications proposées par la commission.

M. Cocula estime qu'il serait très imprudent d'écarter des concours de province les animaux mâles qui ont été primés à Paris ; il explique les difficultés

qui pourraient en résulter au point de vue de l'élevage.

Après une longue discussion, les conclusions de la commission sont adoptées. La séance est levée à 6 h. 1/2.

PRÉSIDENCE DE M. PAULIAC

Séance du 13 Avril 1904

La séance est ouverte à 2 h. 1/2. Étaient présents :

MM. Pauliac, Cocula, Costes, Rey, Lachèze, Vival, Talou, Malvy fils, Boyer, Iscard, Peyrichou, Boudou, Relhié, Daffas, Pons, Cangardel, Pagès-Lechesne, Feyt, Malvy père, Couderc, Alayrac, Larnaudie, Murat, Longpuech, Roques, Calmon-Maison.

M. le préfet assiste à la séance.

Un vœu déposé par M. Talou, tendant à la création d'un facteur-receveur à Tour-de-Faure est adopté.

M. Delpon dépose un vœu tendant à ce que les percepteurs aient les mêmes pouvoirs que les receveurs des finances pour percevoir les versements faits dans les caisses des retraites par la vielllesse. Adopté.

M. Malvy fils dépose une motion tendant à ce que les cantonniers des chemins vicinaux soient assimilés pour leur admission aux cantonniers des routes nationales.

M. Cocula, au nom de la commission des travaux publics, propose que les candidats cantonniers dont les demandes ont été inscrites avant le 31 décembre 1901 puissent être nommés jusqu'à l'âge de 35 ans : les demandes qui ont été reçues au lendemain du 31 décembre 1901 ne seront nommés que jusqu'à l'âge de 30 ans plus les années de service militaire. Adopté.

M. Talou propose de permettre à M. l'agent-voyer de faire un virement sur les crédits de cyindrage des chemins. Adopté.

Un vœu du Conseil d'arrondissement de Cahors tendant à ce que le Préfet fasse imprimer et distribuer les tableaux qui font connaître la répartition des impôts par commune est adopté.

La subvention de 25 francs allouée à l'inspection primaire pour frais divers à l'occasion des examens, est élevée à 50 francs.

M. Larnaudie propose d'accorder une allocation supplémentaire de 300 francs à M. Harang, sténographe du Conseil, qui fut obligé d'assister à deux séances extraordinaires en septembre dernier. Adopté.

Des demandes de subvention sont rejetées faute de fonds.

La pension de retraite de M. le docteur Clary, inspecteur départemental des enfants assistés, est fixée à 1000 francs.

### Telephone Question

M. Malvy père, communique au Conseil le projet d'installation du téléphone dans le département du Lot.

Deux projets avaient été soumis à la Commission, l'un qui se rattacherait à Toulouse, le deuxième à Limoges.

La Commission a choisi le premier qui coûtera moins cher.

Au nom de la Commission, M. Malvy propose :

1<sup>o</sup> D'adopter le premier projet de Cahors à Toulouse, dont la création coûterait 127.750 francs.

2<sup>o</sup> Laisser à la charge des communes intéressées (Cahors, Gourdon, Souillac et Figeac) les différences qui pourraient se produire entre l'annuité et le produit brut des recettes.

3<sup>o</sup> L'emprunt est remboursable en 20 ans.

4<sup>o</sup> Les communes s'entendent entre elles pour faire la répartition des dépenses qui leur incomberont.

5<sup>o</sup> Le département se réserve toutefois de se substituer aux communes.

M. Malvy déclare qu'il n'y aura aucune charge pour le département ; c'est un appui moral que l'on demande à ce dernier car les communes intéressées paieront tout, sauf à se trouver remboursées par la perception des taxes.

M. Vival combat le projet présenté par M. Malvy. Cette création d'un réseau téléphonique est pour l'instant, dit-il, sans importance pour le département : une telle installation ne serait faite que pour le profit de quelques privilégiés ; du reste, l'Aveyron lui-même n'a pas de téléphone....

Ensuite, Figeac n'a pas besoin de communication téléphonique, au cas où il en aurait besoin, il pourrait se rattacher au réseau de l'Aveyron, quand l'Aveyron aura un réseau....

Au lieu de dépenser 127.000 francs à l'installation du téléphone, il vaudrait mieux procéder à la reconstruction des prisons du département qui coûteront 320.000 francs.

M. Malvy répond qu'il est très étonné de l'argumentation de M. Vival, car la Commission des travaux publics ne demande pas des crédits au Conseil général, mais demande son appui moral pour faire — à meilleur compte — un emprunt que les communes intéressées rembourseront.

L'installation du téléphone ne coûtera rien au département, il est donc étrange de voir cette amélioration des voies de communication dans notre département repoussées par le conseiller général de Figeac. Du reste, peu importe, si Figeac ne veut pas de téléphone, la combinaison peut se faire sans lui.

M. Vival ne veut pas avoir l'air de comprendre un mot à la question ; dès ce moment, il commence à faire de l'obstruction systématique et parfois emploie à l'égard de ses collègues des expressions.... un peu vives.

M. Pauliac a beau vouloir essayer d'expliquer à M. Vival qu'il commet une erreur, rien n'y fait. M. Vival parle de poudre jetée aux yeux, de bloc sénatorial (!!!) et se fait finalement rabrouer par plusieurs de ses collègues notamment par MM. Malvy et Talou.

M. Vival demande le renvoi de la discussion au mois d'août : il voudrait une commission interdépartementale composée de conseillers généraux de l'Aveyron, du Tarn-et-Garonne et du Lot.

M. Talou proteste contre cette proposition : Il faut avoir le courage de le dire, M. Vival : c'est l'ajournement que vous demandez.

M. Malvy déclare qu'il repousse cette proposition.

M. Vival croit que c'est dans l'intérêt du département que sa proposition est faite.

M. le Préfet donne des explications sur l'installation d'un téléphone dans le Lot — installation qui serait absolument gratuite pour le département.

M. Vival ne veut pas de l'installation du téléphone.

M. Talou, essaye de lui faire comprendre que les dépenses du département ne sont pas engagées, que seules les communes intéressées, Cahors, Gourdon, Souillac, Figeac paieraient les dépenses faites, qui leur seraient d'ailleurs remboursées par le produit des abonnements et des taxes téléphoniques.

M. Vival, ne se rend à aucune raison il répète ce qu'il a dit quatre ou cinq fois déjà que 127.000 fr. que coûterait la création du téléphone est une somme trop élevée.

A nouveau, MM. Malvy, père, Talou, Pauliac, Malvy fils, Cocula, essayent de lui faire entendre raison ; rien n'y fait. M. Vival soutenu par MM. Calmon-Maison et Lachèze, fait une obstruction systématique qui révolte les membres du conseil général, et fait hausser les épaules au public qui murmure parfois contre l'attitude bizarre du député de Figeac.

M. Malvy demande la mise au voix des conclusions de la commission. M. Vival demande le vote de sa proposition tendant à la nomination d'une commission interdépartementale.

C'est l'ajournement lui crie-t-on de

## L'AMOUR et l'ARGENT

PAR

Jules de GASTYNE

PREMIÈRE PARTIE

III

Il était sombre, sournois, haineux, dévoré d'ambitions et d'appétits, aimant l'argent pour l'argent, aspirant avec des ardeurs acres au jour où il pourrait, sa fortune acquise, jeter par-dessus les moulins ce masque qu'il avait été obligé de mettre sur son visage et qui l'étouffait, et donner libre cours à ses passions et à ses vices, qu'il avait contenus jusqu'ici pour prendre sa clientèle avec ses dehors austères.

Devant un nouveau venu, il avait l'habitude de raconter son histoire qu'il entrecoupait de ricanelements.

Il avait commencé par labourer la terre. C'était là en tenant la charrue, parmi les émanations chaudes et saines de la motte fraîchement ouverte, qu'il avait fait provision de cette santé vaillante, qui lui permettait de faire, dans les gaz de l'air méphitique de son cabinet, plus

Reproduction interdite aux journaux n'ayant pas de traité avec l'Agence Havas.

de besogne que quatre parisiens. A ce moment, il ne songeait guère à quitter son pays, un pays superbe, la Vendée, avec des champs de genêts, dont les fleurs jaunes riaient au soleil comme des lous neufs, des haies épaisses et profondes, pleines d'oiseaux qui chantaient. Il adorait son pays. Il lui montait au cœur des bouffées chaudes quand il en parlait. Comment l'avait-il quitté ? Il ne se l'expliquait pas encore. Cela lui était venu tout d'un coup comme une voix d'en haut. Pendant son sommeil, il avait eu des tintements d'or dans les oreilles. Les sillons du sol rouge qu'il creusait avaient pris comme des reflets fauves de métal. Et il voyait dans une sorte de mirage Paris qui l'appelait. Il résista longtemps, et il sentait que sa destinée était là... Mais à quel bon ? N'était-il pas heureux comme il était ?

Il n'aspirait pas à devenir riche. Il n'avait pas le droit d'enfouir en lui cette intelligence des affaires qui s'était subitement développée dans son cerveau. C'était la destinée qui avait parlé. Il ne devait pas lui désobéir. Dans le village, tous ses camarades lui avaient fait la conduite jusqu'à la gare.

On avait tari, il ne savait combien de pichets de cidre à boire à sa réussite. Puis l'heure du train arriva.

Il fallut se quitter. On s'embrassa chaleureusement sur les deux joues, en paysan. On se serra les mains à se les

briser, avec des poignes habituées à manier la charrue ; puis les autres s'éloignèrent, et il entra seul dans la salle d'attente, au milieu des indifférents, qui le regardaient avec curiosité.

Comme son cœur s'était serré dans son isolement !

C'est dans ces minutes d'attente que les difficultés de la tâche qu'il entreprenait lui étaient apparues nettement, lui avaient sauté aux yeux pour ainsi dire.

La lui avait pris des envies de reculer. Il avait peur. Il surmonta cette angoisse. La locomotive sifflait sur le quai. Il se jeta dans un wagon pour être sûr de lui. Le train se mit en marche lentement.

Le jeune homme entendait encore les chants des amis qui l'avaient accompagné, et qui allaient, s'affaiblissant, étouffés par les bosquets de verdure.

Cela lui fit encore une sensation pénible, comme un grand froid qui tomba sur lui. Puis la locomotive se mit à rouler rapidement, les voix s'éteignaient, et le lendemain matin il était à Paris.

A cet endroit de son récit, Le Lourdel avait coutume de faire une pause, il regardait son interlocuteur de ses deux yeux vifs, pour voir quel effet avait produit sur lui ce commencement de narration. Il étudiait sur sa physionomie ses impressions ; si l'homme paraissait indifférent ou légèrement intéressé, c'est que le sentiment ne mordait pas sur lui

Le Lourdel prenait une autre corde. Si l'auditeur, au contraire, avait l'air enthousiasmé du courage de ce paysan partant seul à Paris pour tenter la fortune, appelé pour ainsi dire par une vocation mystérieuse, il continuait sur le même ton, en enchaînant encore.

Il arriva à Paris avec trente-trois francs dans sa poche. Il avait choisi ce chiffre de trente-trois francs qui faisait bien, qui avait l'air réel.

Il débattait donc à Paris avec 33 francs dans sa poche, vêtu d'une veste courte de drap grossier, chaussé de gros souliers ferrés, avec une blouse et deux chemises dans un mouchoir de poche pour tout bagage.

Deux jours après, il s'était casé comme garçon de bureau dans une maison de banque, chez un brave homme qui avait été séduit par sa figure honnête et joviale. C'était le pain assuré. Il pouvait travailler. Il s'instaurait la nuit, après avoir passé la journée à la besogne pour son patron.

C'est comme cela qu'il était arrivé. Il n'avait jamais dormi. Il avait tellement l'habitude de l'obscurité qu'il voyait dans l'ombre comme les chats. Quand il eut appris tous les secrets de la banque, quand il se fut senti aussi fort que le premier financier de l'époque, il était parti pour l'étranger continuer à étudier les affaires. Il avait déjà pu faire quelques économies ; puis, quand il eut

approfondi tous les mystères des marches et des places de l'Europe, il était revenu à Paris.

C'est alors qu'il avait fondé sa maison sur des bases solides.

Il ne s'était pas laissé tenter par le démon du luxe, comme ses confrères. On ne voyait pas de peintures fines à ses plafonds, des panneaux de marbre dans ses escaliers.

Il n'avait pas de galeries à trois étages où trois cents employés faisaient semblant de travailler, mais il gagnait de l'argent et il en faisait gagner à ceux qui suivaient ses conseils.

Il ne mettait pas l'or de ses clients sur ses murs ou sur la livrée de ses domestiques, comme tel qu'il citait. Du reste, il n'aurait jamais cherché que l'intérêt des autres, de ceux qui avaient foi en lui. Pour lui, il ne demandait rien. La prospérité qu'il faisait naître autour de lui était sa récompense.

Un gros éclat de rire qui sonnait ironiquement dans le cabinet, accentuait ces derniers mots.

On devine bien que cette biographie était trop belle pour être vraie, mais c'est de cette façon que Le Lourdel se posait devant les nouveaux venus. Ceux-ci prenaient ce qu'ils voulaient de son récit, mais les naïfs gobaient tout et se livraient pieds et poings liés à cet homme qui leur paraissait si désintéressé et si honnête.

A la Bourse on l'appelait le Requin, mais les gens de Bourse et les anciens, seuls, se doutaient des tripotages auxquels se livrait le banquier de la rue Sainte-Anne. Le monde de la coulisse est essentiellement changeant. Il se renouvelle à peu près tous les ans, décimé par

tous côtés : n'ayant pas le courage de demander l'ajournement, M. Vival ne répond pas et fait un signe à M. Lachéze qui donne lecture de la proposition suivante :

« Le Conseil décide l'envoi aux communes intéressées des propositions soumises au Conseil général pour qu'elles puissent en délibérer. Le Conseil décide de nommer une commission interdépartementale. »

M. Talou demande la division de cette proposition. Une longue discussion s'engage encore : finalement, M. Talou espérant obliger les obstructionnistes à faire acte de franchise, dépose la motion suivante : « Le Conseil décide l'ajournement de la question du téléphone. »

Le scrutin public est ouvert.

A l'unanimité, cette motion est repoussée.

La proposition de M. Lachéze est mise aux voix ; la division est demandée.

La première partie de ce vœu Lachéze-Vival est adoptée.

La deuxième partie est mise aux voix.

Elle dit : que le Conseil général nommera une commission interdépartementale.

Le scrutin public est réclamé.

Il y a 25 votants.

Ont voté non : MM. Boyer, Malvy père, Malvy fils, Rey, Iscard, Peyrichou, Relhié, Cocula, Couderc, Pagès-Lechesne, Alayrac, Daffas, Costes, Pauliac, Talou, Pons.

Ont voté oui : MM. Calmon, Vival, Lachéze, Boudou, Larnaudie, Murat, Longpuech, Cangardel, Delpon.

La motion de M. Vival-Lachéze est repoussée.

M. Vival ne se contente pas d'être battu : il veut amuser l'assemblée ; il demande le vote sur l'ensemble : Ce sont alors des éclats de rire, qui éclatent partout : seuls MM. Lachéze, Calmon et lui gesticulent au milieu des manifestations hostiles du public.

Et on passe outre ; cette demande n'est pas prise en considération.

Le Conseil procède ensuite au vote des propositions de la commission tendant à l'installation du téléphone dans le Lot.

Le scrutin public est demandé.

Votants : 21.

Ont voté oui : MM. Cocula, Iscard, Couderc, Malvy père, Cangardel, Lachéze, Pagès-Lechesne, Alayrac, Rey, Costes, Malvy fils, Pons, Boudou, Talou, Pauliac, Peyrichou, Daffas, Relhié.

Ont voté non : MM. Boyer, Calmon, Delpon.

M. Vival, Larnaudie, Murat, Longpuech se sont abstenus.

Les propositions de la commission sont votées.

M. Malvy au nom de la commission des finances propose de donner acte au Préfet du dépôt des opérations faites en 1903 de l'assistance médicale gratuite.

Adopté.

Le prix de la journée de malade à l'hospice de St-Céré est élevé à 1 fr. 25.

Adopté.

M. le Préfet prie le Conseil de vouloir bien donner son avis sur la question de réglementation de l'hygiène publique.

Renvoyé au lendemain.

Les cantonniers

M. Cocula communique au Conseil le rapport de M. l'ingénieur en chef relatif aux modifications apportées au service vicinal, en faveur de la caisse des retraites des cantonniers.

M. l'ingénieur en chef a pu faire 7,000 fr. d'économie sur les crédits du personnel des agents-voyers ; cette somme sera versée à la caisse des retraites des cantonniers qui toucheront ainsi une retraite à l'âge de 65 ans, de 500 à 600 francs.

A partir de l'an prochain cette modification aura ses effets.

Les conclusions de la commission sont adoptées.

M. le Préfet informe que le Ministre

accorde une somme de 24.780 fr. pour la construction du pont de Pinsac.

M. Malvy fils propose l'adoption du vœu déposé par M. Daffas relativement aux planteurs.

Adopté.

M. Costes propose au Conseil de liquider la pension de retraite de M. Imbert, chef de division à la Préfecture.

La pension à fixer est de 2.365 fr.

Adopté.

Une somme de 250 fr. est votée pour frais de reliure des archives déposées au greffe du Tribunal civil.

La pension allouée à M. Sahut ancien agent-voyer est fixée à 3.278 fr.

M. Talou dépose un vœu qu'à l'avenir une admission à la retraite ne pourra être faite que sur l'avis de la commission départementale.

M. Rey donne communication du rapport sur la subvention accordée par le Ministre pour la construction du pont de Pinsac.

La continuation des travaux du pont, demandée par l'agent-voyer en chef est décidée.

M. Lachéze donne communication des comptes de 1903 des budget départementaux. — Adopté.

La plupart des conseillers généraux étant partis, M. Pauliac ne croit pas que le Conseil puisse se réunir aujourd'hui jeudi ; on fixe un jour le 23 avril pour une convocation du Conseil général.

M. Talou proteste : il trouve étrange que les Conseillers généraux soient partis mercredi soir, alors que tous les ans la session d'avril dure jusqu'au jeudi.

M. Talou demande que la séance ait lieu demain jeudi à 2 heures et que l'on procède à l'appel nominal ; si l'on n'est pas en nombre, tant pis ; mais on verra quels sont ceux qui manquent.

Il en est ainsi décidé.

La séance est renvoyée au lendemain matin 10 heures.

Et la séance est levée à 6 h. 1/2.

Séance du jeudi 14 avril

Voir plus haut l'entre-filet « Les incidents du Conseil général ».

Arrondissement de Cahors

Castelnau-Montratrier. — Hyménée.

— Samedi dernier a eu lieu le mariage de M. Charles Merlin-Lemas, propriétaire à St-Victorien, canton de Saint-Junien, Haute-Vienne, avec Mlle Marthe Tailhade, fille de notre sympathique secrétaire de la mairie.

Nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux de bonheur.

Après la célébration du mariage civil, M. Feyt, maire et conseiller général et ami de la famille Tailhade, a prononcé l'allocution suivante :

Chers époux,

La cérémonie de ce jour est trop belle pour que je la laisse passer sans vous adresser mes vœux les plus amicaux et les plus sincères.

Je suis trop l'ami de la famille, pour oublier un seul instant le doux devoir que j'ai à remplir.

Vous avez été bien inspiré, cher Monsieur en suivant les conseils désintéressés de l'amie, de la parente qui vous a procuré la connaissance de la famille Tailhade. Elle savait, votre parenté, que chez M. Adolphe il y avait deux demoiselles accomplies, dont l'une ferait votre bonheur. Vous l'avez écoutée, vous vous êtes présenté, vous avez été agréé. Toutes mes félicitations.

Vos deux familles méritaient d'être unies, étant toutes deux honorables et distinguées.

Ce ne sera pas sans regret, chère Mademoiselle Marthe, que les habitants de notre cité vous verront partir. Nous sommes jaloux des fleurs de notre parterre. En nous enlevant une des plus belles, vous le défloriez. Aussi sa parure s'en ressentira-t-elle longtemps. Le mariage étant un sacerdoce, vous vous acquitterez dignement. Vous serez heureux autant qu'on peut l'être sur cette terre ; vous ferez le bonheur, la joie, la consolation de vos vieux parents ; vous élèverez vos enfants comme vous avez

été élevés vous-mêmes ; vous leur apprendrez à marcher dans le sentier de la vertu ; vous arriverez enfin au seuil de la vieillesse, heureux et satisfaits du sillon que vous aurez tracé.

Vos derniers jours seront sereins. Et vous vous rappellerez avec plaisir l'ami qui a consacré votre union et qui vous souhaite une vie entière de prospérité et de bonheur.

Faire. — Favorisée par un temps superbe et malgré les travaux des champs, la foire a été fort belle. Les foirails étaient bien garnis il s'est traité beaucoup d'affaires, principalement sur les porcs gras dont tous se sont vendus aux prix de 30 à 33 fr. le quintal.

Pour le reste même cours que la foire précédente.

Catus. — Comice agricole. — Les membres du Comice agricole qui désirent obtenir gratuitement pour en faire l'essai une certaine quantité d'insecticide, pour combattre les chenilles des arbres, sont invités doré et déjà à faire leur demande à M. Soulié vétérinaire à Catus. Cette association mettra aussi à la disposition des intéressés un appareil pour pulvériser cette substance.

Le bureau du Comice rappelle à ses adhérents que le nitrate de soude est à la disposition des personnes qui ont déjà employé le superphosphate. Urgence.

Foire du 12 avril. — Le commerce des animaux a été lent sur toutes les espèces.

Les oisons ont fait leur première apparition et ont valu jusqu'à 2 fr. 50 la paire à 8 jours ; les cannetons du même âge valaient 2 fr. la paire.

La volaille valait jusqu'à 0 fr. 70 cent, la livre et les œufs 0 fr. 50 la douzaine.

Sous la halle aux grains les 80 litres valaient : blé 13 fr., mais 8 fr. 50, avoine 6 fr. 25 et pommes de terre 2 fr. 50.

Cazals. — Perception. — Nous apprenons avec un réel plaisir la nomination de M. Brun percepteur à Cazals à la perception de Lédignan (Gard).

Tout en exprimant les regrets que provoque le départ de ce sympathique fonctionnaire, nous sommes heureux d'adresser à M. Brun nos plus sincères félicitations pour l'avancement qu'il obtient.

Nous apprenons également avec plaisir que M. Brun est remplacé à Cazals par M. Gizard, percepteur à Cabrerets, auquel nous adressons nos félicitations.

Labbenque. — Nécrologie. — Ces jours derniers, les membres de la 1035<sup>e</sup> section des vétérans des armées de terre et de mer, accompagnaient à sa dernière demeure leur camarade Cloup Jean, emporté prématurément à l'âge de 55 ans, par une mort presque soudaine à la suite d'une courte maladie.

Une grande partie de la population de Labbenque avait tenu à se joindre au cortège, car le défunt avait su se faire aimer et estimer de tous, par son affabilité et la dignité de sa vie.

Dans l'assistance, on remarquait M. Guilhem, maire, M. Guilhem fils, notaire et trésorier de la section, M. Deltel vice-président, M. Cabric porte-drapeau, etc. etc.

Au cimetière, M. Capmas, receveur de l'enregistrement et président de la section des vétérans, a dit en quelques paroles émus que nous regrettons de ne pouvoir reproduire, ce que fut le défunt qui laisse derrière lui l'exemple d'une vie toute d'honneur et de probité. Il lui adresse ensuite le dernier adieu de ses camarades, et exprime enfin à la famille les douloureuses sympathies, des vétérans et de la population.

Qu'il nous soit permis d'adresser aussi nos condoléances à sa veuve, à sa fille et à M. Bomy genre du défunt, qui n'a parmi nous que des sympathies.

Nos regrets sont d'autant plus vifs, que le défunt était un ferme républicain. C'est donc aussi au nom des républicains

de la commune que nous adressons nos condoléances à la famille républicaine du défunt.

ETAT CIVIL.

Mariages : Courdesse, Gontrand, âgé de 24 ans avec Teulière, Marie-Julie, âgée de 18 ans.

Garrigue, Bernard, âgé de 30 ans avec Séguy, Maria-Berthe, âgée de 21 ans.

Décès : Toulza, Pauline, âgée de 66 ans. Cubaynes, Hilaire, âgé de 68 ans. Cubaynes, François, âgé de 63 ans.

Mois de mars.

Naissances : Lestrade, Clément-Joseph. Courdesse, Marie-Louise.

Mariage : Néant.

Décès : Gaillard, Catherine, âgée de 68 ans.

Cloup, Jean, âgé de 58 ans.

Luzech. — A la justice de paix. — Conformément à la circulaire ministérielle et aux instructions de M. le Préfet du Lot, le crucifix qui ornait le prétoire de la Justice de paix a été enlevé par les soins du maire et du juge de paix.

Aucun incident ne s'est produit.

Arrondissement de Figeac

Laurettes. — Suicide. — Notre commune a été vivement impressionnée dimanche soir, vers six heures, par la mort de M. Pierre-Edouard Courbou, âgé de 20 ans, charpentier à Laurettes, qui s'est suicidé à l'aide d'un coup de fusil.

La mort a été instantanée.

Ce jeune homme, dont rien dans ses allures ne faisait prévoir une si triste fin, a profité d'une courte absence de sa mère pour mettre fin à ses jours.

Comme quelques jours avant il s'était foulé un pied et que dans le courant de janvier il s'était blessé accidentellement à la main droite en maniant une arme à feu, on suppose que, fatigué des souffrances de cette blessure et se voyant obligé de garder encore le lit quelques jours par suite de la foulure dont il venait d'être victime, il se sera donné un désespoir, cause de cette fatale détermination.

C'est la seule version admise dans le pays, où le sieur Courbou jouissait de l'estime générale.

Arrondissement de Gourdon

Cuzance. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une Conférence agricole publique à la mairie de Cuzance, le dimanche 27 avril courant, à 8 h. du soir.

Sujet de la Conférence. — La truffe, la noix et les associations agricoles.

Baladou. — Conférence agricole. — M. Quercy, professeur départemental d'agriculture, fera une Conférence agricole publique à la mairie de Baladou le dimanche 17 avril courant, à 9 h. 1/2 du matin.

Sujet de la Conférence. — Les engrais, les fourrages et les semences sélectionnées.

Bibliographie

De Monde Illustré :

Tout à fait d'actualité, à l'occasion du séjour de M. Loubet dans le département de la Drome, le joli article de M. Jean Volane, sous ce titre : *La Ville du Président*, donne un pittoresque aperçu de Montélimar, cette riante cité qu'affectionnent tant à tour Charles VII, Louis XI et Diane de Poitiers, de grande mémoire.

Le texte fort attrayant est accompagné d'illustrations qui ajoutent à son intérêt et qui montrent les principaux édifices ou les aspects les plus curieux de cette séduisante sous-préfecture.

Le Globe Trotter. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 14 avril

Un duel dans la brousse. Tatloires. — Au pays froid, F. — Le Globe Trotter à travers le monde : Théâtre ambulants : Les mystérieux coissants du désert dérivent ; Le plus petit éléphant du monde, G. T. — Les aventures d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le professeur Arminius Vambéry (Illustration de Loévy). — Impressions d'Extrême-Sud, Emile Tissier. — Le Globe Trotter chez M. Madrolle, explorateur du Se-Tehouen, G. D. — Le toit du monde : Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite) : Illustrations de Holeywinski, André Laurie. — Les voyages de nos Lecteurs : Une crémation au Muong-Sin, Un nouvel abonné. — A Hanô, A. Gérard. — Deux enfants globe trotters malgré eux, Géo Mulberry. — Une forteresse en plein Océan, Gustave Giriat. — Curiosités naturelles : Le rat sans poil : La plume de mer. XXX. — Nos concours : Concours n° 119 (Les villes ramifiées). Soixante prix : Résultats du concours n° 115 (Littéraire) Lauréats, M. Spilieux. — Victimes du devoir (Page humoristique), Samanos. — L'espéranto, langue auxiliaire internationale, B<sup>re</sup> de Ménil.

Bulletin Financier

Sauf nos rentes qui se sont montrées très fermes, la plupart des fonds étran-

gers clôturent en baisse sur les derniers cours précédents. On attribue ce recul aux nouvelles d'Espagne et d'Extrême-Orient.

Le 3 0/0 a passé de 97 70 à 98 05.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 592 ; le Crédit Foncier à 685 ; le Crédit Lyonnais à 1100 et la Société Générale à 625.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1395 et le Nord 1780, les autres n'ont pas été cotés à terme.

Le Suez revient à 4125.

L'Extérieure reste à 84 10 ; l'Italien à 103 10 ; le Portugais à 60 62 ; le Russe Consolidé à 93 50 ; le 3 0/0 1891 à 78 05 ; le Turc a baissé à 84 30 ; la Banque Ottomane est à 583.

En raison du succès qui attend l'émission à laquelle la ville de Paris procédera le 16 courant, les nouvelles obligations de l'emprunt de 1904 sont demandées avec 12,50 de prime. A leur sujet, il convient de faire observer que les obligations de l'emprunt de 1869 de la Ville, ne vont plus être les seuls titres dotés de lots de 200.000 fr., puisque les obligations offertes samedi au public sont dotées de 700.000 fr. de lots, dont deux de 200 et deux de 100.000 fr. C'est là un cas d'autant plus appréciable que les obligations 1869 seront toutes remboursées d'ici cinq ans.

Belgrade : le corps diplomatique. Pâques en Italie : La Bénédiction des œufs à Florence.

Rome : L'abolition des péchés véniels dans la basilique de St-Pierre.

Montélimar. — La ville du Président. — La porte Saint-Martin. — L'hôtel-de-ville. — Le jardin public. — La tour de Narbonne. — Maison de Diane de Poitiers et du président Loubet.

Avignon : Les derniers pénitents. — Réception de novices. — Procession. — Le Grand-Maitre.

Le nouvel hôtel-de-ville de Sens. — Le lancement de « Victor Hugo à Lorient. — Théâtre : L'« Esbrouffe ». — Mlle Martha Régnier.

Nouvelle illustrée : Un mariage in-extremis par Jean José Frappa.

Sport : La course des bouchers le vendredi-saint.

Echecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 14 avril 1904.

V<sup>ie</sup> Nacla : Chronique — Paul Junka : L'assassin de Sernie — Gyp : Cloelo (suite). — André Theuriot : La Scour de lait (suite). — Pierre de Lano : Terr' Nouva (suite). — Pierre Sates : La course aux millions (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.

Sommaire de la 1637<sup>e</sup> livraison (16 avril 1904).

Le saug des Mordrey, par Mme Chéron de la Bruyère. — Louis XVII : Au cimetière Sainte-Marguerite, par Augé de Lassus. — La vengeance d'Amaury, par B. A. Jeanroy. — Les troupeaux de chevaux sauvages aux Etats-Unis. — Toungousses et Koukouzouss, par Louis Roussellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 14 avril

Un duel dans la brousse. Tatloires. — Au pays froid, F. — Le Globe Trotter à travers le monde : Théâtre ambulants : Les mystérieux coissants du désert dérivent ; Le plus petit éléphant du monde, G. T. — Les aventures d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le professeur Arminius Vambéry (Illustration de Loévy). — Impressions d'Extrême-Sud, Emile Tissier. — Le Globe Trotter chez M. Madrolle, explorateur du Se-Tehouen, G. D. — Le toit du monde : Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite) : Illustrations de Holeywinski, André Laurie. — Les voyages de nos Lecteurs : Une crémation au Muong-Sin, Un nouvel abonné. — A Hanô, A. Gérard. — Deux enfants globe trotters malgré eux, Géo Mulberry. — Une forteresse en plein Océan, Gustave Giriat. — Curiosités naturelles : Le rat sans poil : La plume de mer. XXX. — Nos concours : Concours n° 119 (Les villes ramifiées). Soixante prix : Résultats du concours n° 115 (Littéraire) Lauréats, M. Spilieux. — Victimes du devoir (Page humoristique), Samanos. — L'espéranto, langue auxiliaire internationale, B<sup>re</sup> de Ménil.

Bulletin Financier

Sauf nos rentes qui se sont montrées très fermes, la plupart des fonds étran-

gers clôturent en baisse sur les derniers cours précédents. On attribue ce recul aux nouvelles d'Espagne et d'Extrême-Orient.

Le 3 0/0 a passé de 97 70 à 98 05.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 592 ; le Crédit Foncier à 685 ; le Crédit Lyonnais à 1100 et la Société Générale à 625.

Parmi nos chemins, le Lyon cote 1395 et le Nord 1780, les autres n'ont pas été cotés à terme.

Le Suez revient à 4125.

L'Extérieure reste à 84 10 ; l'Italien à 103 10 ; le Portugais à 60 62 ; le Russe Consolidé à 93 50 ; le 3 0/0 1891 à 78 05 ; le Turc a baissé à 84 30 ; la Banque Ottomane est à 583.

En raison du succès qui attend l'émission à laquelle la ville de Paris procédera le 16 courant, les nouvelles obligations de l'emprunt de 1904 sont demandées avec 12,50 de prime. A leur sujet, il convient de faire observer que les obligations de l'emprunt de 1869 de la Ville, ne vont plus être les seuls titres dotés de lots de 200.000 fr., puisque les obligations offertes samedi au public sont dotées de 700.000 fr. de lots, dont deux de 200 et deux de 100.000 fr. C'est là un cas d'autant plus appréciable que les obligations 1869 seront toutes remboursées d'ici cinq ans.

Belgrade : le corps diplomatique. Pâques en Italie : La Bénédiction des œufs à Florence.

Rome : L'abolition des péchés véniels dans la basilique de St-Pierre.

Montélimar. — La ville du Président. — La porte Saint-Martin. — L'hôtel-de-ville. — Le jardin public. — La tour de Narbonne. — Maison de Diane de Poitiers et du président Loubet.

Avignon : Les derniers pénitents. — Réception de novices. — Procession. — Le Grand-Maitre.

Le nouvel hôtel-de-ville de Sens. — Le lancement de « Victor Hugo à Lorient. — Théâtre : L'« Esbrouffe ». — Mlle Martha Régnier.

Nouvelle illustrée : Un mariage in-extremis par Jean José Frappa.

Sport : La course des bouchers le vendredi-saint.

Echecs par M. D. Janowski. — Rébus. — Concours.

Le numéro 50 centimes

Demandez partout les Lectures de la Semaine, 15 c. le numéro.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 27 rue Racine, Paris, 7<sup>e</sup> — Sommaire du 14 avril 1904.

V<sup>ie</sup> Nacla : Chronique — Paul Junka : L'assassin de Sernie — Gyp : Cloelo (suite). — André Theuriot : La Scour de lait (suite). — Pierre de Lano : Terr' Nouva (suite). — Pierre Sates : La course aux millions (suite). — Louis Jacolliot : Voyage aux Pays mystérieux (suite). — Variétés. — Petite correspondance.

JOURNAL DE LA JEUNESSE.

Sommaire de la 1637<sup>e</sup> livraison (16 avril 1904).

Le saug des Mordrey, par Mme Chéron de la Bruyère. — Louis XVII : Au cimetière Sainte-Marguerite, par Augé de Lassus. — La vengeance d'Amaury, par B. A. Jeanroy. — Les troupeaux de chevaux sauvages aux Etats-Unis. — Toungousses et Koukouzouss, par Louis Roussellet.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et C<sup>ie</sup>, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LE GLOBE TROTTER. Le plus grand et le plus beau journal des voyages, aventures, explorations, etc. — Le n° 15 centimes. Abonnement d'un an, 8 fr. — Rédaction-administration : Cloître St-Honoré, Paris. Sommaire du 14 avril

Un duel dans la brousse. Tatloires. — Au pays froid, F. — Le Globe Trotter à travers le monde : Théâtre ambulants : Les mystérieux coissants du désert dérivent ; Le plus petit éléphant du monde, G. T. — Les aventures d'un faux Derviche dans l'Asie centrale, récit de voyage par le professeur Arminius Vambéry (Illustration de Loévy). — Impressions d'Extrême-Sud, Emile Tissier. — Le Globe Trotter chez M. Madrolle, explorateur du Se-Tehouen, G. D. — Le toit du monde : Aventures sur l'Himalaya. Roman inédit (suite) : Illustrations de Holeywinski, André Laurie. — Les voyages de nos Lecteurs : Une crémation au Muong-Sin, Un nouvel abonné. — A Hanô, A. Gérard. — Deux enfants globe trotters malgré eux, Géo Mulberry. — Une forteresse en plein Océan, Gustave Giriat. — Curiosités naturelles : Le rat sans poil : La plume de mer. XXX. — Nos concours : Concours n° 119 (Les villes ramifiées). Soixante prix : Résultats du concours n° 115 (Littéraire) Lauréats, M. Spilieux. — Victimes du devoir (Page humoristique), Samanos. — L'espéranto, langue auxiliaire internationale, B<sup>re</sup> de Ménil.

Bulletin Financier

Sauf nos rentes qui se sont montrées très fermes, la plupart des fonds étran-

gers clôturent en baisse sur les derniers cours précédents. On attribue ce recul aux nouvelles d'Espagne et d'Extrême-Orient.

Le 3 0/0 a passé de 97 70 à 98 05.

Le Comptoir National d'Escompte finit à 592 ; le Crédit Foncier à 685 ; le Crédit Lyonnais à

